MAIRIE DE HENGWILLER

Séance du Conseil Municipal du 20 décembre 2005

Sous la Présidence de M. Le Maire

Étaient présents : UHLMANN Christian – BOUTON Claude- – BLOTTIER Martine – SCHNEIDER Gabriel – AUER Marie-Rose – DILLMANN Jean – QUIEVREUX Jean-Luc - WETTA Corine

Excusée : BIANCHI Nathalie

Recrutement d'un agent contractuel faisant fonction d'agent d'entretien

Le Maire se réfère aux délibérations du 22 octobre 2002, du 12 décembre 2002 et informe le conseil municipal que le poste d'agent d'entretien contractuel occupé par Mme BECK Danièle démissionnaire le 1.5.2005 n'est toujours pas pourvu. Il informe le conseil municipal que M. Hubert JERMANN, retraité, domicilié à Marmoutier est candidat à ce poste. Par conséquent, il propose au conseil municipal de recruter M. Hubert JERMANN en remplacement de Mme BECK, à compter du 1er janvier 2006 pour une période de 6 mois avec un coefficient d'emploi de 7/35e rémunéré à l'indice majoré 275.

Le conseil municipal, après délibérations, décide de recruter M. JERMANN Hubert, en qualité d'agent d'entretien contractuel à compter du 1er janvier 2006 à l'indice majoré 275 coefficient d'emploi 7/35e pour une période de 6 mois et autorise le Maire à signer le contrat d'engagement avec l'intéressé.

Décision modificative concernant le budget primitif 2005 de la commune

Afin de pouvoir payer le solde des factures concernant la construction de la nouvelle école, le Maire propose au conseil municipal de virer la somme de

20 000 € du programme 5 PLU compte 202 sur le programme 57 – École – compte 2313.

Le conseil municipal après délibérations, décide de virer 20 000 € du programme 5 PLU Compte 202 sur le programme 57 – École – compte 2313.

Location du logement de service au-dessus de la nouvelle école

Le Maire propose au conseil municipal de confier à une agence immobilière la location du logement au-dessus de la nouvelle école. Il soumet au conseil municipal une offre de prix établie par l'agence immobilière KLING à Saverne

s'élevant à 495 € T.T.C pour une location simple calculée sur la base d'un loyer mensuel de 690 € hors charges.

Le conseil municipal, après délibérations, autorise le Maire à confier la location du logement au-dessus de la nouvelle école à l'agence immobilière KLING à Saverne aux conditions indiquées ci-dessus, décide de fixer le loyer mensuel du logement à 690 € par mois hors charges. Les charges seront directement facturées par la commune au locataire du logement (eau, fioul, etc..) accompagnées des pièces justificatives, décide d'inscrire les frais d'agence, à savoir 495 € au budget primitif 2006 de la commune, autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la location.

Rapport annuel 2004 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

Le Maire soumet au conseil municipal le rapport annuel 2004 sur le prix de l'eau et la qualité du service Eau établi par le SDEA du BAS RHIN, conformément aux dispositions du décret 95935 du 6 mai 1995 qui stipulent que le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement doit être présenté annuellement.

Le conseil municipal, après délibérations, adopte le rapport présenté à l'unanimité.

Commission d'adjudication de la chasse

Le Maire rappelle au conseil municipal que l'adjudication de la chasse aura lieu le jeudi 12 janvier 2006 à 10 H à la mairie. Le conseil municipal, après délibérations, désigne à l'unanimité MM. BOUTON et SCHNEIDER membres de la commission d'adjudication.

Agrément de la candidature à l'adjudication de la chasse

Le Maire informe le conseil municipal qu'une candidature a été enregistrée pour l'adjudication de la chasse le 12 janvier 2006. Il s'agit de la candidature de l'Association de Chasse du Kempel représentée par M. Roland SCHOEFFLER. La candidature est agréée par le conseil municipal, après avis de la commission communale de la chasse

En cas d'adjudication infructueuse, le conseil municipal et la commission d'adjudications autorisent le Maire à louer la chasse, après négociations, au plus offrant des candidats.

Le Maire, Marcel BLAES

Suivent les signatures de l'ensemble des membres présents.